

163755

SCP

COMMUNICATION

4 dt 6049

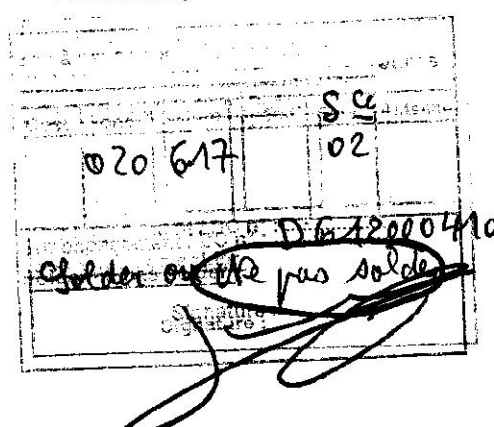

ARRIVEE COURRIER
22 NOV. 2012
SCE COMPTABILITE

Direction de la Communication
Hotel de Ville de Vernon
Place Barette - BP 903
27207 Vernon cedex

n° 10

Facture n° : 33

Date : 21/09/2012

<p>Etude qualitative auprès des habitants</p> <p>Satisfactions et attentes</p>  <p>Conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/92, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité s'élevant à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Règlement à 45 jours sans escompte.</p>	<p>14 000,00 €</p> <p>CERTIFIE LE SERVICE FAIT VU ET RECONNU EXACT à VERNON Le :</p> <p>30 NOV. 2012</p> 
<p>Taux de TVA : 19,60 %</p>	<p>Total HT : 14 000,00 €</p> <p>Montant TVA : 2 744,00 €</p> <p>Total TTC : 16 744,00 €</p>

Relevé d'identité bancaire :

Bred Vincennes Berauld - 49 avenue de paris 94300 Vincennes
Code banque : 10107 - Code guichet : 00235 - numéro de compte : 00420680825 - Clé : 06

Siret : 34237823900046

Numéro de TVA intracommunautaire : FR8034237823900046

S O N D A G E S - E T U D E S - C O N S E I L S

2, rue Suchet - 94706 Maisons-Alfort Cedex - Tél : 01 49 77 78 78 - Fax : 01 49 77 77 07 - E.mail : scp@scppcommunication.com



naturellement solidaire

CABINET DU MAIRE
HOTEL DE VILLE
PLACE BARETTE
Tél. : 02 32 64 38 6 - Fax : 02 32 64 79 34
Dossier suivi par : Mme Jollivet Perez
Email : dgs@vernon27.fr

DÉCISION N°077/2012 PORTANT LETTRE DE COMMANDE
(MARCHÉ N°036/2012)

Vu l'article L2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics,
Vu la délibération n°3 du 28 mars 2008 modifiée par la délibération n°268 du 2 novembre 2011,
Vu l'arrêté n°423/2011, portant délégation de signature à Mme Isabelle JOLLIVET-PEREZ,

Le titulaire : SCP COMMUNICATION sis 2 rue Suchet à Maisons Alfort (94706)
Est invité par la Ville de Vernon, représentée par Le Maire de Vernon, Philippe NGUYEN THANH, à réaliser les prestations, qui font l'objet de la présente commande, dans les conditions définies ci-après :

1 - DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Objet : ETUDE QUALITATIVE AUPRES DES HABITANTS

Descriptif : Identification de l'image de la commune, celle de l'institution de la connaissance et l'appréciation des politiques publiques.

À la présente lettre de commande est annexé(e) : les conditions générales d'achat

2 - DÉLAIS

Date de démarrage : à réception de la présente

Délai de livraison : été 2012

3 - IMPUTATION BUDGÉTAIRE : 021 617 02

4 - N° ENGAGEMENT CIRIL :

5 - COÛT DES FOURNITURES : 14 900,00 € HT soit 17 820,00 € TTC

6 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Le règlement de ces prestations aura lieu sur présentation de simples factures.

Comptable public : Mme le Receveur de la ville de Vernon, 22 rue du Parc – 27200 VERNON

Domiciliation bancaire : Joindre un RIB

7 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du tribunal administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

A Vernon, le 4 avril 2012

Isabelle JOLLIVET-PEREZ

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le



naturellement solidaire
et publication ou affichage ou notification le

Directrice Générale des Services